

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
COMMUNE DE PEZILLA-LA-RIVIERE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2019/080

Membres en exercice : 23

Membres présents : 16

Membres représentés : 1

Membres absents : 6

L'an deux mille dix-neuf, le neuf septembre, à 18h, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BILLES, Maire.

Sont présents : Jean-Paul BILLES, Guy PALOFFIS, Nathalie PIQUE, Blaise FONS, Jeanine VIDAL, Yves ESCAPE, Henri BERTRAND, Chantal CAUVY-GAUBY, Jean CAMO, Marie-Hélène SANSA-ARTIGUES, Liliane HOSTALLIER-SARDA, Yannick COSTA, Julie SANZ-GUERRERO, Brice ANNARELLI, Corinne ROLLAND-MCKENZIE, Jean-Pascal GARDELLE.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Catherine MIFFRE (procuration à Mme Nathalie PIQUE)

Absents excusés : Jean TELASCO, Anne FAUVEAU, Elisabeth BARDAJI-GITARD, Jacques BASSET, Carine CAROLA, Jean-Marie ROGER.

Secrétaire de séance : Julie SANZ-GUERRERO.

Date de la convocation : 03/09/2019

**MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT A LA FEDERATION
FRANCAISE DE FOOTBALL 2019 - CLOTURE DU TERRAIN ANNEXE**

M. le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération du 20 mars 2019 par laquelle la commune sollicitait une subvention de 9 940 € auprès de la fédération française de football (FFF) afin de financer les équipements de sécurisation du stade de football (clôture du terrain annexe).

Il souligne que le coût prévisionnel (19 980 € HT) ne correspond pas au devis envoyé (22 151,60 € HT) et que sur demande de la FFF il y a lieu de modifier la délibération.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le nouveau plan de financement ci-dessous :

Plan de financement - Demande subvention FFF 2019 - Cloture du stade

DEPENSES (HT)		RECETTES (HT)	
Cloture, portails et portillons	22 151,60 €	Participation espérée FFF (50%)	11 075,80 €
		Fonds propres Commune	11 075,80 €
TOTAL	22 151,60 €	TOTAL	22 151,60 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ▶ **DECIDE** de solliciter auprès de la Fédération Française de Football (FFF) une subvention représentant 50 % du coût HT soit 11 075,80 € afin de clôturer le terrain du stade du parc des sports.
- ▶ **APPROUVE** le plan de financement tel que présenté ci-dessus ;
- ▶ **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

La présente délibération remplace la délibération n°2019/033 du 20 mars 2019

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations,*

LE MAIRE,

Jean-Paul BILLES.

*Transmis en Préfecture le :
Affiché le :*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier – Espace Pitot – 6 Rue Pitot – 34 063 Montpellier cedex 02 dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux ou hiérarchique.